

CONNAÎTRE LES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX ET LEURS ENJEUX

 Nombre de stagiaires
De 2 à 12 max.

 Durée de la formation
7 heures

PUBLIC CONCERNÉ

Membres du groupe de travail
sur les RPS, Dirigeants, RH,
Managers, CSE

PRÉ REQUIS

Aucun

TARIF

INTRA : A partir de 1300 € HT

PROFIL DE L'INTERVENANT(E)

Formateur/trice spécialisé(e)

MODALITÉS

Formation en présentiel

DÉLAIS D'ACCÈS

Mise en place de la
formation sous un délai de 1
à 2 mois à compter de la
signature du devis

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

 2, BD André Malraux
29400 LANDIVISIAU

 02 98 24 93 39

 coordination@kenvad.fr



OBJECTIFS

- Acquérir une base commune de connaissances sur les Risques Psycho-Sociaux
- Établir un référentiel commun, sémantique et méthodologique, base sur laquelle les salariés pourront agir en prévention des RPS (groupe de pilotage ou actions individuelles)



PROGRAMME

Définition des Risques Psycho-Sociaux

Des risques mal identifiés : des risques très difficiles à identifier, des risques très présents

Les causes des RPS : les causes internes à l'entreprise, les causes externes liées au contexte général

Les insuffisances de la prévention centrée sur l'individu

Le cadre légal

Un cadre légal protecteur

Une jurisprudence très évolutive

La démarche de prévention des RPS

Les spécificités de la prévention des RPS

Recueillir les éléments du diagnostic RPS

Intégrer les actions de prévention au DUERP

Études de cas



MOYENS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

Convention de formation

Convocation

Questionnaire en amont de la formation sur les besoins et attentes des stagiaires

Questionnaire d'auto-évaluation en début de formation

Temps d'apprentissage : apports théoriques

Temps d'expérimentation : mises en situation

Questionnaire d'auto-évaluation en fin de formation

Temps d'échange et d'analyse sur le vécu des stagiaires

Feuilles d'émargement à signer par demi-journée

Questionnaire de satisfaction

Certificat de réalisation

Questionnaire à froid 3 mois après la fin de la formation



ACCESSIBILITÉ

Si vous êtes en situation de handicap temporaire ou permanent, ou si vous souffrez d'un trouble de santé invalidant, notre référent handicap est à votre disposition pour prendre en compte vos besoins, envisager les possibilités d'aménagement spécifiques et résoudre dans la mesure du possible vos problèmes d'accessibilité.

Contact : M. Matthieu KERLEROUX : 02 98 24 93 39